



## Autorisation de pénétrer dans un bâtiment désaffecté.

Par **Twinshadow**, le 14/11/2008 à 14:03

Bonjour,

Nous sommes une bande d'amis, tous nouveaux dans le domaine de l'[airsoft](#), qui cherchons un terrain sur lequel évoluer. Oui, car à la différence du [paintball](#), nous jouons avec des répliques d'armes, ce qui veut dire que si le public nous surprend lors d'une partie, ils feront directement l'amalgame avec une opération paramilitaire et parfois, préviendront la police... Néanmoins, ce sport ou activité est tout à fait légal mais seulement dans un terrain caché du public. Vient alors mon interrogation. Nous avons découvert un bâtiment qui appartient à "TRW" (Entreprise de fabrication de pièces automobile) désaffecté et nous nous sommes dit que nous pourrions jouer à l'intérieur, c'est clos, pas de risque de fausses alertes ou très peu (des affichettes sont prévues à la prévention) et très grand, que demander de plus ? Et bien, l'autorisation d'y jouer... J'ai alors appelé le responsable de l'hygiène de ce dernier (il serait habilité à me donner cette autorisation apparemment), j'ai discuté avec lui et malheureusement, pour des questions de sécurité et de responsabilité, il n'a pu accepter ma demande.

Vient alors ma question :

Y a t-il une quelconque possibilité d'arrangement que nous pourrions convenir avec lui afin que lui soit déchargé de toute responsabilité en même temps que nous ayons l'autorisation de pénétrer dans leurs locaux (uniquement le dimanche) ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Respectueusement.